

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>25166</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 17 novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Anne ROUX
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau
Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN	Florence BAZZOLI
Anita BRIFFE	Rodolph THIBAudeau	Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47

**Secrétaire de séance :** Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
Yvan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Fonds de concours de l'Agglo2B pour les travaux de toiture aux ateliers du Centre Technique Municipal**

**Document annexé et présenté en séance.**

Dossier présenté par Jean-François MOREAU

Sur le site du centre technique municipal de Bressuire, les locaux des ateliers serrurerie et parc auto de la Commune de Bressuire sont contigus aux locaux utilisés par le service assainissement (atelier et vestiaires) de l'Agglo2B.

La toiture de ces bâtiments doit être entièrement refaite, avec le désamiantage et la dépose de l'ancienne toiture pour la pose d'une nouvelle couverture.

Il convient de déterminer les modalités de calcul du fonds de concours que la Communauté d'Agglomération va verser au maître d'ouvrage, la Commune de Bressuire.

Au prorata de la surface de chaque collectivité, le taux du fonds de concours est fixé à 38.52 % (250 m<sup>2</sup>/649 m<sup>2</sup>).

Le montant des dépenses du projet est de 153 255 HT.

Le montant du fonds de concours est de 59 034 €, ajustable à la hausse ou à la baisse en fonction du montant réel des dépenses mandatées.

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20251121-DG\_DEL\_2025\_166-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2025  
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Une convention établie entre les deux parties précise les modalités de versement du fonds de concours.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** les modalités de calcul du fonds de concours à verser par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ou tout autre document relatif à ce fonds de concours.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Marinette TALLIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20251121-DG\_DEL\_2025\_166-DE  
Date de télétransmission : 21/11/2025  
Date de réception préfecture : 21/11/2025